
Présentation de l'état initial de l'environnement - PLU de Corcelles (01)

Mardi 2 février 2016

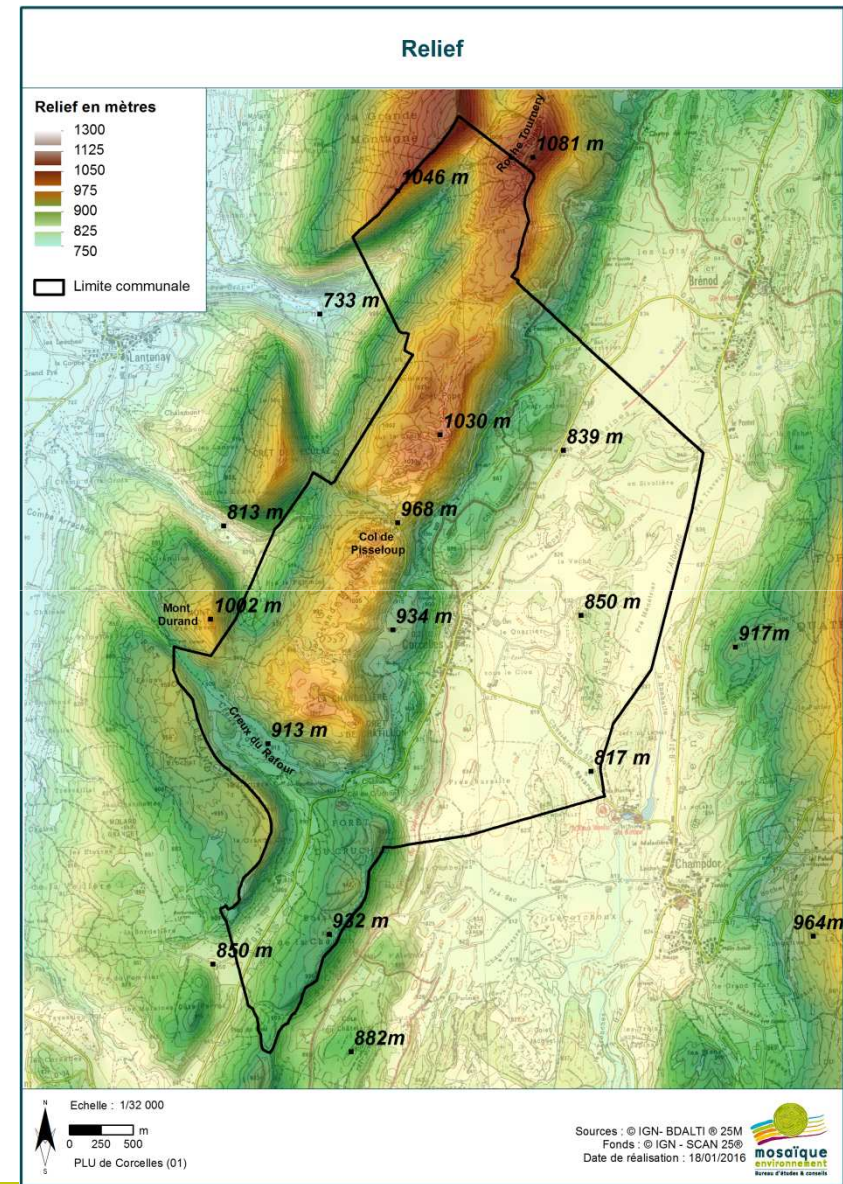


Milieus naturels et biodiversité
Politiques de développement durable
Concertation et formation
Energie et climat
Aménagement et projets de territoire



Topographie

- Localisation au cœur du plateau d'Hauteville, dans le Haut-Bugey.
- Une occupation du sol conditionnée par le relief.
- Altitudes min 817 mètres et maxi 1046 mètres
- 3 grandes entités topographiques :
 - **la plaine alluviale de l'Albarine** : altitudes comprises entre 817 et 839 mètres. Présence de prairies, de pelouses sèches et fruticées. La rivière de l'Albarine à l'est forme la limite avec la commune de Champdor.
 - **le centre-bourg** : altitude 934 mètres. Habitations anciennes et plus récentes sous la forme de lotissements. Un développement de l'urbanisation linéaire le long de la D34 sur un replat qui surplombe la plaine alluviale.
 - **les coteaux à l'ouest** : altitudes comprises entre 913 et 1046 mètres. Des fortes pentes défavorables au développement. Quelques hameaux mais secteur principalement dominé par boisements et quelques pelouses sèches.



Topographie

Synthèse :

- Une configuration **topographique contrastée** : de fortes pentes à l'ouest et un relief plat à l'est.
- Un relief ouvert vers l'est en direction de la plaine alluviale de l'Albarine qui apporte des **cônes de vues** paysagers importants.
- Des **pent**es pouvant constituer une contrainte pour l'aménagement et pour la gestion des eaux pluviales.
- Une topographie pouvant induire des effets de masque solaire.

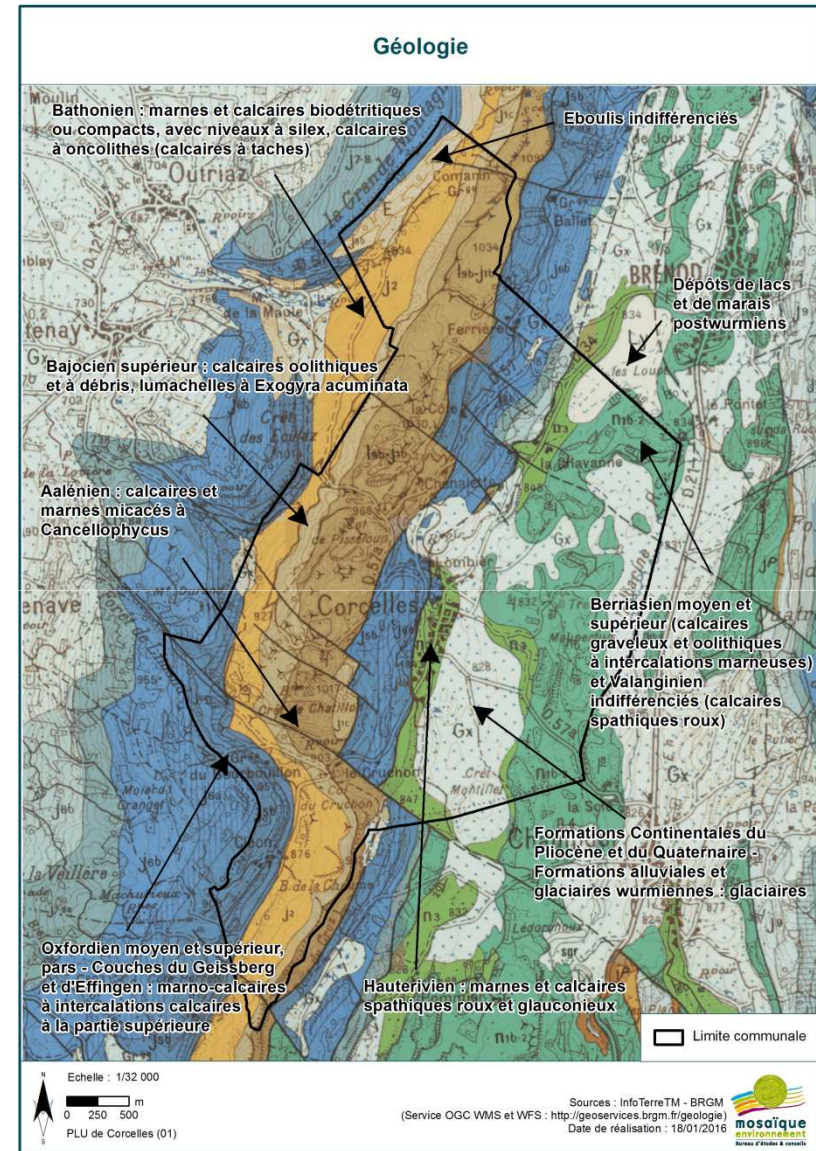


→ **Enjeu : une topographie à prendre en compte dans l'aménagement**

Géologie

- Contexte géologique qui répond au type de la montagne jurassienne.
- Des formations géologiques étroitement liées au contexte topographique.
- 2 grands faciès géologiques :
 - la plaine alluviale de l'Albarine à l'est : **formations alluviales et glaciaires wurmiennes** et post wurmiennes.
 - le centre-bourg et les coteaux : **formations marneuses et calcaires** suivant l'époque géologique considérée mais toute liée à l'étage stratigraphique du Jurassique.

Les calcaires forment des reliefs marqués mais **s'avèrent perméables** et contribuent à évacuer les eaux d'infiltration en excès.



Synthèse :

- Le relief important et la nature des terrains (marnes et calcaires) peuvent engendrer des mouvements de terrain.
- Les sols calcaires sont perméables et confèrent ainsi une plus forte sensibilité aux nappes souterraines vis-à-vis des pollutions.
- Des sols favorables aux activités d'élevage.

→ Enjeu de non dégradation de la qualité de l'eau et de prise en compte des mouvements de terrain liés à la nature des sols.

Ressource en eau

Contexte réglementaire

- **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** du 23/10/2000 : cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique (masses d'eau) au plan européen
- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée** : document de planification qui fixe pour 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Un nouveau SDAGE pour la période 2016-2021

- **Le SAGE de la Basse vallée de l'Ain**, approuvé en 2009, il est en cours de révision et a pour mission :
 - d'assurer la préservation et la protection des ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.
 - d'assurer le maintien et la restauration sur certains secteurs d'une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain.
 - d'assurer l'atteinte du bon état des eaux dans les délais fixés par le SDAGE Rhône Méditerranée afin d'avoir un milieu favorable aux espèces aquatiques.

Ressource en eau

- **Le contrat de rivière de l'Albarine : Suite aux** crues dévastatrices de 1990 et 1991 le Syndicat du bassin versant de l'Albarine (SIABVA) a été créé pour porter le contrat de rivière.
 - 27 communes adhérentes
 - Un **1^{er} contrat de rivière** sur la période 2002-2007
 - Un **2^{ème} contrat de rivière** pour la période 2011-2016.
 - Poursuite du travail engagé dans le 1^{er} contrat : la restauration des milieux aquatiques, les actions pour réduire les pollutions domestiques et les risques d'inondations.

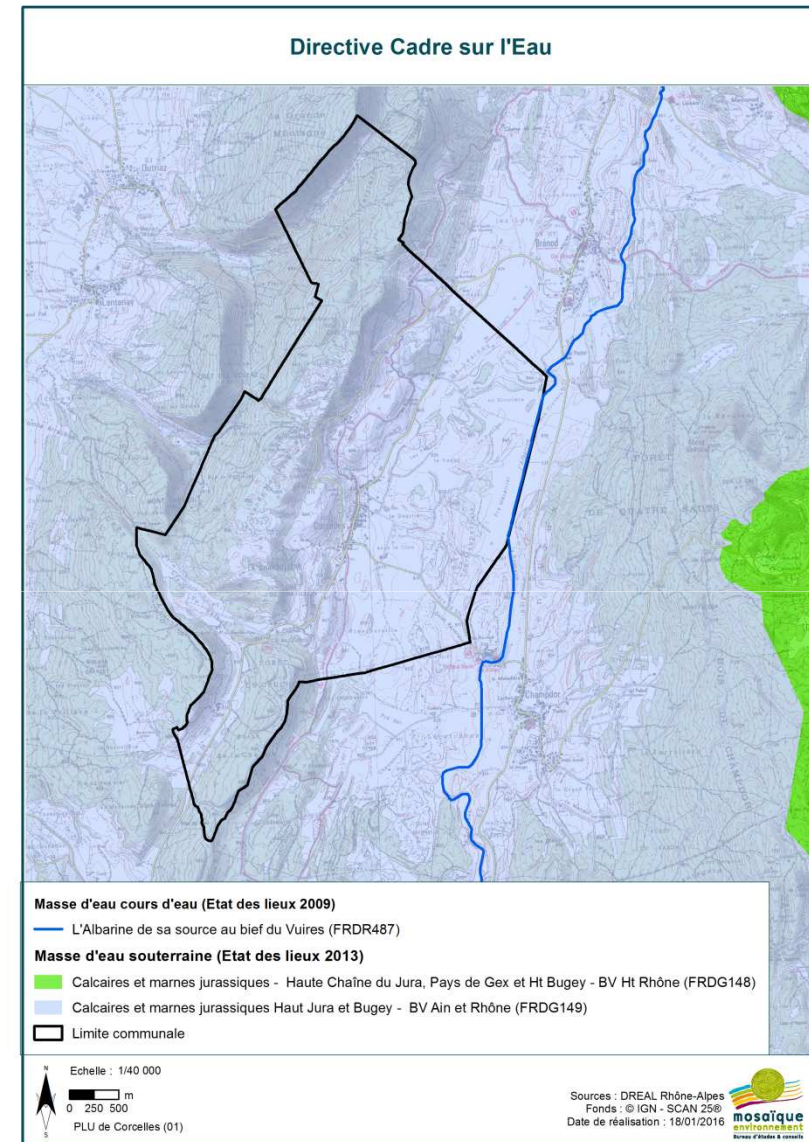
Ressource en eau

Hydrogéologie :

- **FRDG114 (2009)** Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD (**FRDG149 en 2013**)
- Un **bon état quantitatif** et chimique en **2009** pour la FRDG114
- Un **état écologique, chimique et quantitatif stable** entre 2009 et 2013.
- Des masses d'eau **non concernées par un risque de non atteinte des objectifs environnementaux d'ici 2021.**

MASSES D'EAU		ÉTAT QUANTITATIF				ÉTAT CHIMIQUE				
N°	NOM	2009		OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT	2009		TEND.	OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT
		ÉTAT	NC			ÉTAT	NC			
		①	①	①	CAUSES	PARAMÈTRES	①	①	CAUSES	PARAMÈTRES
FRDG114A	Alluvions Gorges de l'Ain Coiselet et Corcelles	?					?			
FRDG114	Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD	BE		2015			BE		2015	

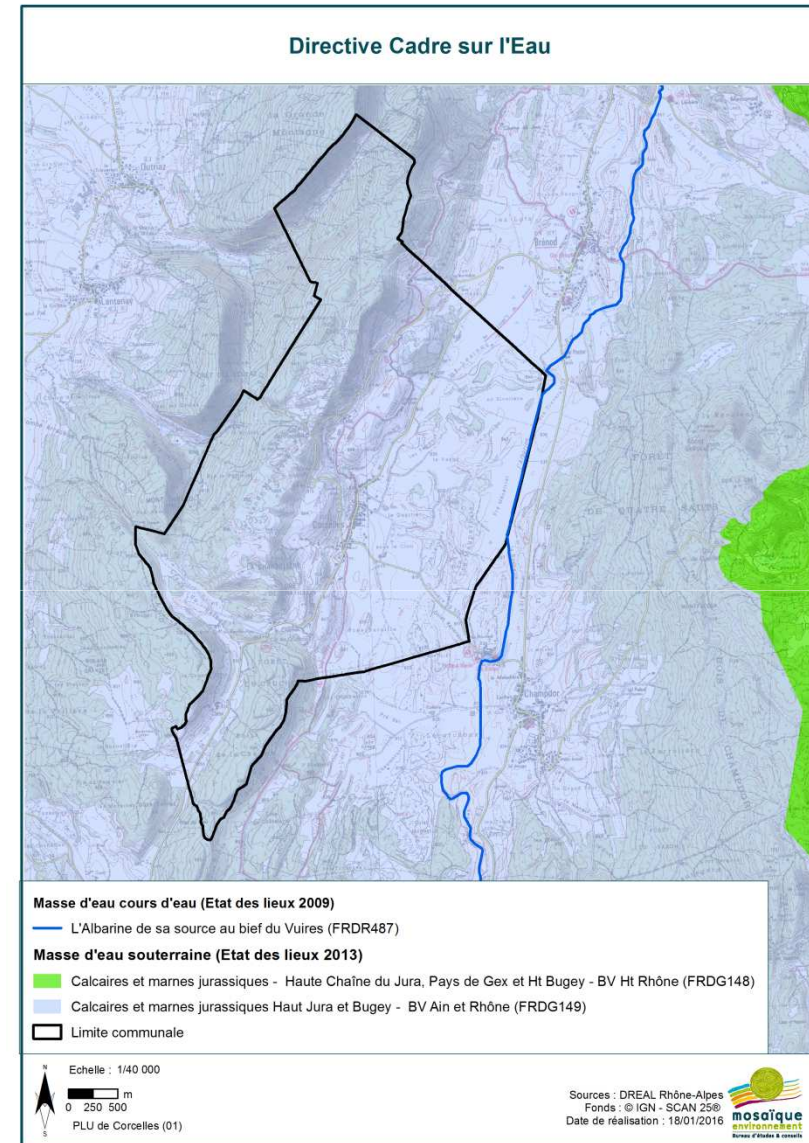
Haut Rhône					
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	RNABE 2015		RNAOE 2021	
		Volet quantité	Volet qualité	Volet quantité	Volet qualité
FRDG112	Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis	non	non	non	non
FRDG144	Calcaires et marnes du massif des Bauges	non	non	non	non
FRDG145	Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse	non	non	non	non
FRDG148	Calcaires et marnes jurassiques - Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex et Ht Bugey - BV Ht Rhône	non	non	non	non
FRDG149	Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey - BV Ain et Rhône	non	non	non	non



Ressource en eau

Hydrographie

- L'Albarine est un affluent de l'Ain.
- L'Albarine s'écoule au cœur du département de l'Ain, au cœur du massif karstique du Bugey.
- **État quantitatif et qualitatif de l'Albarine :**
 - Etat des lieux de 2009 :
 - **état écologique moyen** (objectifs de bon état maintenus en 2015).
 - **état chimique inconnu** (objectifs maintenus en 2015) : le SDAGE indique des pollutions d'origine domestique et des perturbations liées à l'assèchement estival.
 - Etat des lieux de 2013 :
 - **état chimique** : pas de risques
 - **état écologique** : **risque avéré** de non atteinte des objectifs environnementaux.



Ressource en eau

MASSES D'EAU			ÉTAT ECOLOGIQUE					ÉTAT CHIMIQUE					
N°	NOM	STATUT	2009			OBJ. BE ①	MOTIFS DU REPORT ①		2009		OBJ. BE ①	MOTIFS DU REPORT ①	
			ÉTAT ①	NC ①	NR NQE ①		CAUSES	PARAMÈTRES	ÉTAT ①	NC ①		CAUSES	PARAMÈTRES
FRDR485	L'Albarine de Torcieu à l'Ain	MEN	MOY	1		2015			?		2015		
FRDR486	L'Albarine du bief des Vuires à Torcieu	MEN	BE	1		2015			BE	3	2015		
FRDR487	L'Albarine de sa source au bief du Vuires	MEN	MOY	1		2015			?		2015		
FRDR10059	bief des vuires	MEN	BE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR10607	rivière la câline	MEN	TBE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR11552	ruisseau la mandorne	MEN	MOY	1		2015			BE	1	2015		
FRDR12076	ruisseau le buizin	MEN	TBE	2		2015			BE	2	2015		

Source DCE, données de 2009- FRDR486 l'Albarine du bief des Vuires à Torcieu

Haut Rhône						
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie	Nature	RNABE 2015	RNAOE 2021	
					Volet écologique	Volet chimique
FRDR487	L'Albarine de sa source au bief du Vuires	Cours d'eau	MEN	oui	oui	non

Source SDAGE 2016-2021, Données de 2013- FRDR486 l'Albarine du bief des Vuires à Torcieu

Ressource en eau

Synthèse :

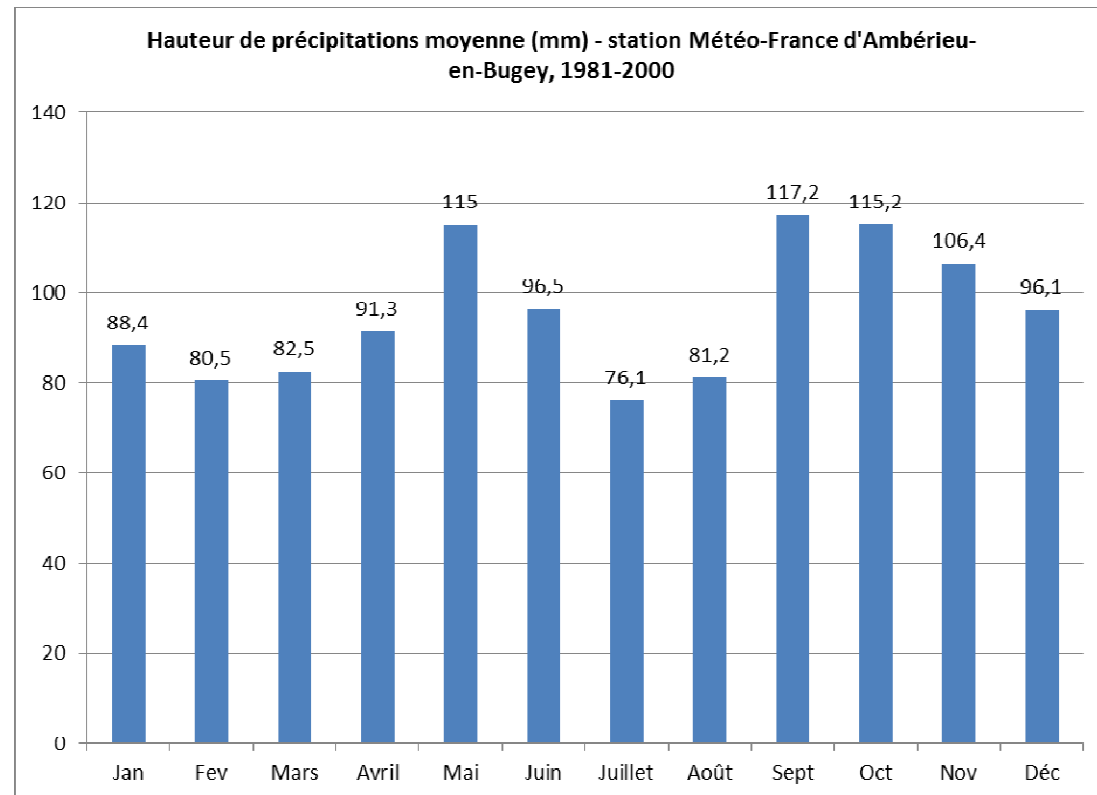
- Une ressource hydrogéologique de bonne qualité.
- Un état écologique sensible sur l'Albarine avec un risque de non atteinte des objectifs environnementaux d'ici 2021 pour le volet écologique.
- Des risques de pollutions liées aux activités humaines (pollutions domestiques et agricoles).

→ Enjeu : une ressource en eau à préserver

Contexte climatique

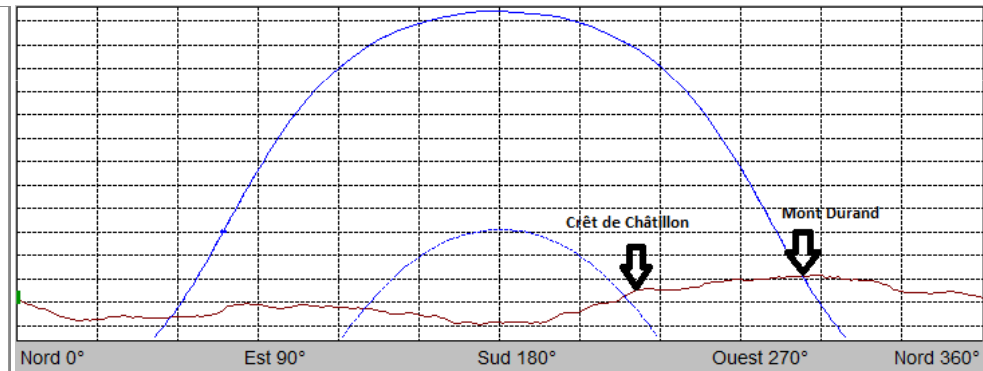
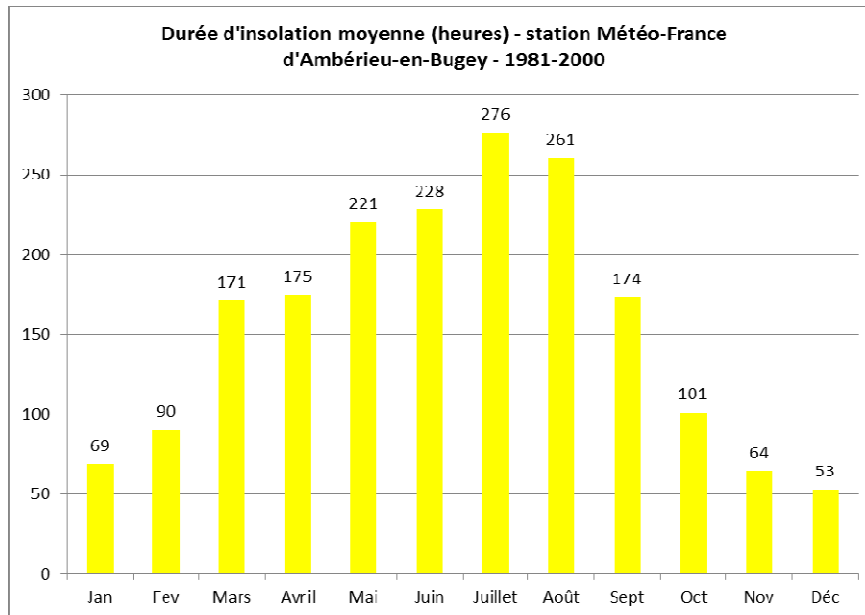
- Station météo la plus proche : Ambérieu en Bugey
- **Climat de type semi-continental à influence océaniques et montagnardes** : Les hivers sont marqués par l'influence montagnarde, un peu adoucis par les dernières influences océaniques venant buter sur les montagnes, apportant des précipitations importantes au pied des reliefs.

- Des étés chauds et des hivers rigoureux (influence montagnarde du Bugey)
- De fortes variations de températures et un niveau de précipitations important sur l'année
- 2 périodes de forte pluviosité (mai et de septembre à novembre)
- 2 périodes un peu plus sèches (février-mars et juillet à août)



Contexte climatique

- **Températures** : Une température moyenne sur l'année d'environ 11 °C les mois les plus chauds sont ceux de de Juillet (20,1 °C) et Août (19,9 °C). L'influence montagnarde sur le Bugey donne des hivers froids, 3,5 °C de moyenne en décembre.
- **Ensoleillement** : La durée d'insolation est de 1881 heures par an (source : Météo France), soit légèrement en-dessous de la moyenne nationale (1900 heures par an environ). **L'ensoleillement est plutôt bon sur la commune.**
- **Masque solaire** : le relief avoisinant réduit l'exposition au soleil du centre-bourg (le soir).



- **Les vents** : des vents dominants orientés nord-sud.

Contexte climatique

Synthèse

- Un climat plutôt agréable avec une capacité d'ensoleillement non négligeable à prendre en compte dans les projets d'aménagements (orientations, apports solaires passifs).
- Un climat rigoureux qui se caractérise par de fortes variations de températures sur l'année.
- Un niveau de précipitations assez importants sur l'année (supérieur à la moyenne nationale).

→ Enjeu de prise en compte de l'orientation la plus optimale dans les projets d'aménagement

→ Enjeu de conjugaison des fortes pentes et des précipitations pour la gestion des eaux pluviales

Milieux naturels et biodiversité

Inventaires et protection :

➤ **Un inventaire zones humides** : réalisé en 2013 par le Conseil Général de l'Ain.

➤ L'Albarine, l'étang des Loups, le Marais du creux du Rafour, des prairies humides à Chenalette et à Sivolières et plusieurs autres à pré Buraille.

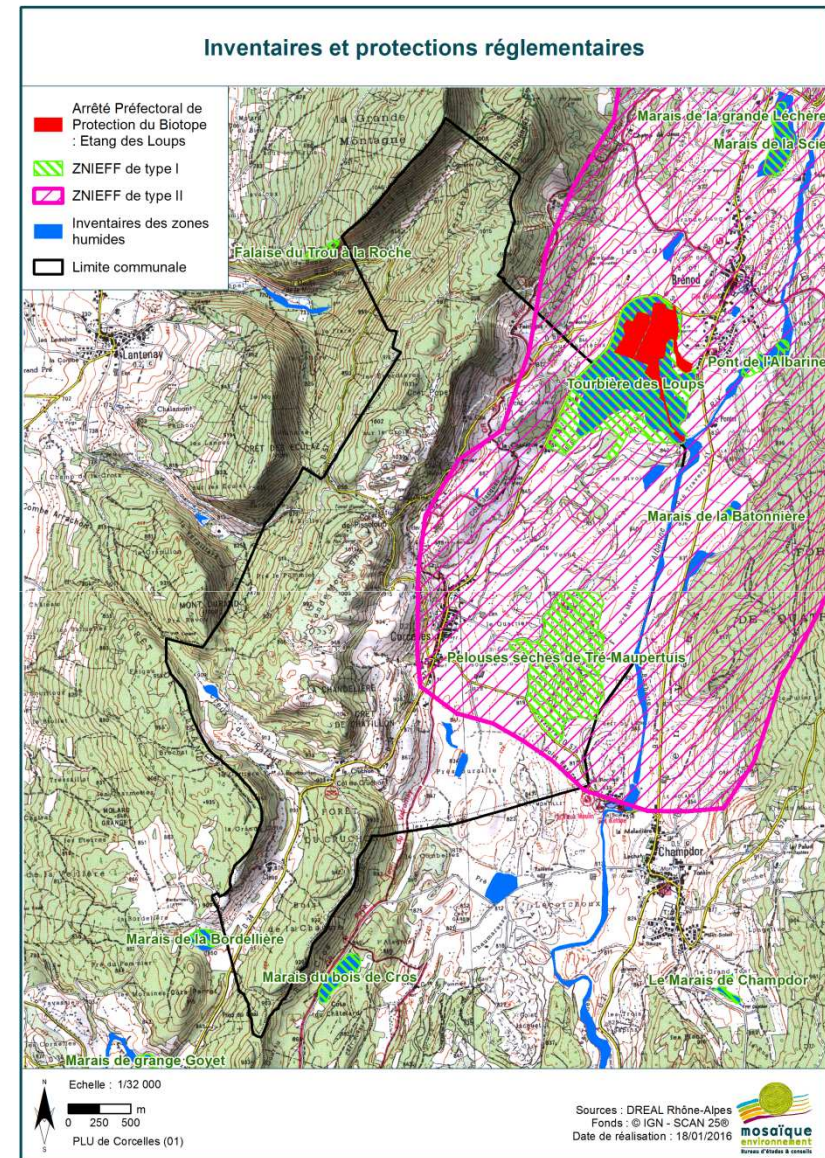
➤ Terrain janvier 2016 : une petite zone humide en bordure de la D57 entre le Col du Pisseloup et le centre-bourg.

➤ De nombreux petit rus non cartographiés.

➤ **L'inventaire des ZNIEFF (régional):**

- 1 ZNIEFF de type II : Réseau de zones humides du plateau de Brenod

- 2 ZNIEFF de type I : «**Tourbière des loups** » ; «**Le Marais de Champdor** » ; «**Pelouses sèches de Tré-Maupertuis** ».



Milieux naturels et biodiversité

Inventaires et protection :

- Un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris le 11 Février 1985 : préservation de l'étang des loups.
- Le réseau d'Espaces Naturels Sensibles de l'Ain : La tourbière des loups est un site "pré-fléché" par le Département de l'Ain et pourrait être amené à être labellisé intégré au réseau des ENS (périmètre non arrêté à ce jour).



La tourbière des loups



Zone humide en bordure de la D57 entre le Col du Pisseloup et le centre-bourg.

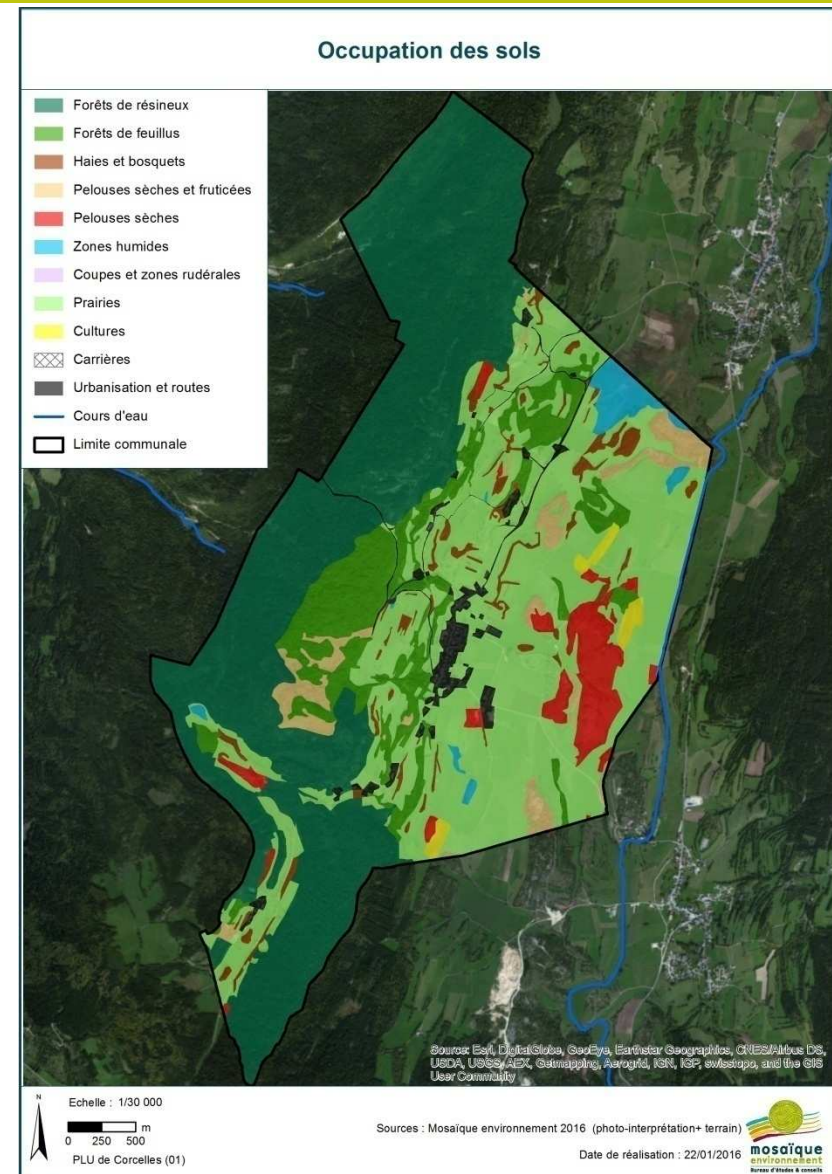


Petit ruisseau non cartographié

Milieux naturels et biodiversité

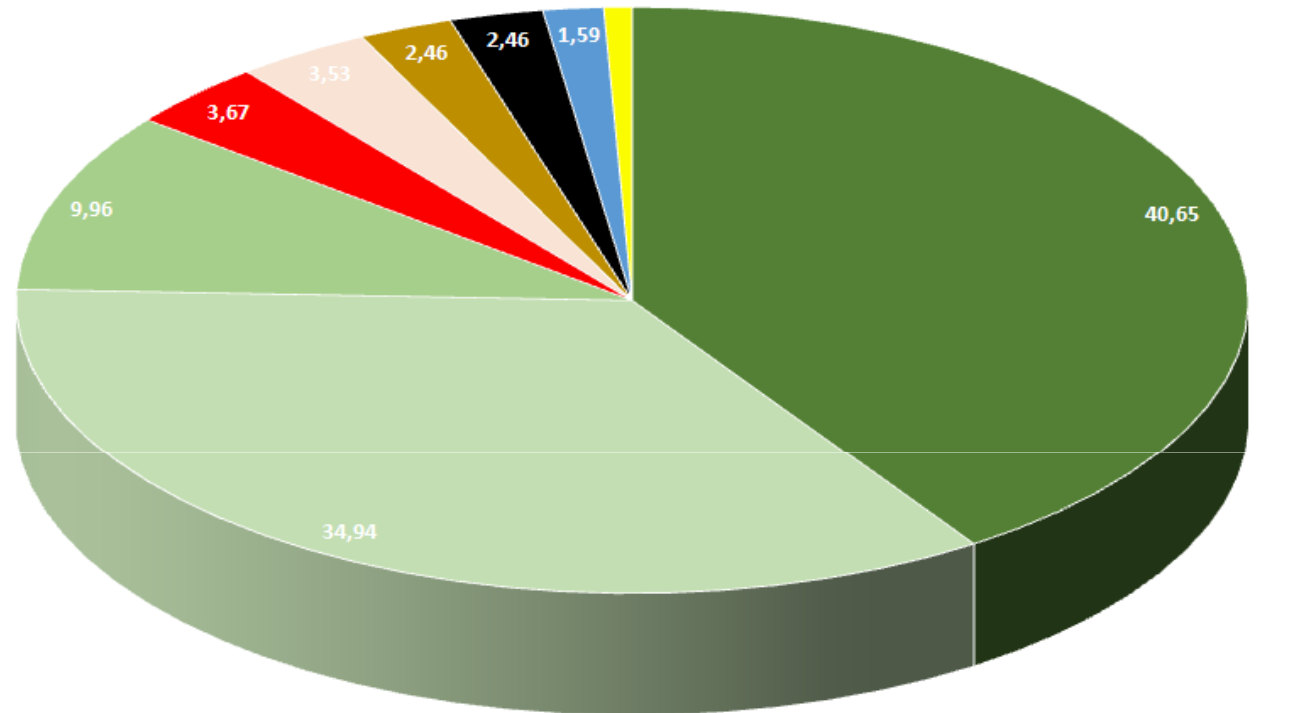
Occupation des sols

- Une part importante de milieux boisés, dominés par des **résineux** : sélection du Sapin pectiné au sein de hêtraies sapinières montagnardes et de plantations.
- Un important bocage constitué de **prairies permanentes** (fauchées ou pâturées) de haies champêtres et de bosquets;
- De nombreuses **pelouses sèches** plus ou moins enfrichées constituant des milieux à forts enjeux.
- Une urbanisation assez condensée composée du centre bourg et de quelques hameaux épars.
- Une urbanisation principalement linéaire le long de la D34.



Milieux naturels et biodiversité

Répartition de l'occupation des sols (en %)



- Forêts de résineux
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Pelouses sèches
- Pelouses sèches et fruticées
- Haies et bosquets
- Urbanisation et routes
- Zones humides
- Cultures

Source : Mosaïque Environnement

Milieux naturels et biodiversité

La trame verte et bleue (TVB) :

- **Mesure phare du Grenelle** de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité en au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.
- La TVB est un **outil d'aménagement** du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent
- Composée de continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue)
- Constituée de :
 - **Réservoirs de biodiversité** 
 - **Sous-trames écologiques**
 - **Corridors écologiques**  Fuseaux  Axes

La notion de perméabilité :

- **Espaces perméables** terrestres et aquatiques (connectivités globale du territoire) :



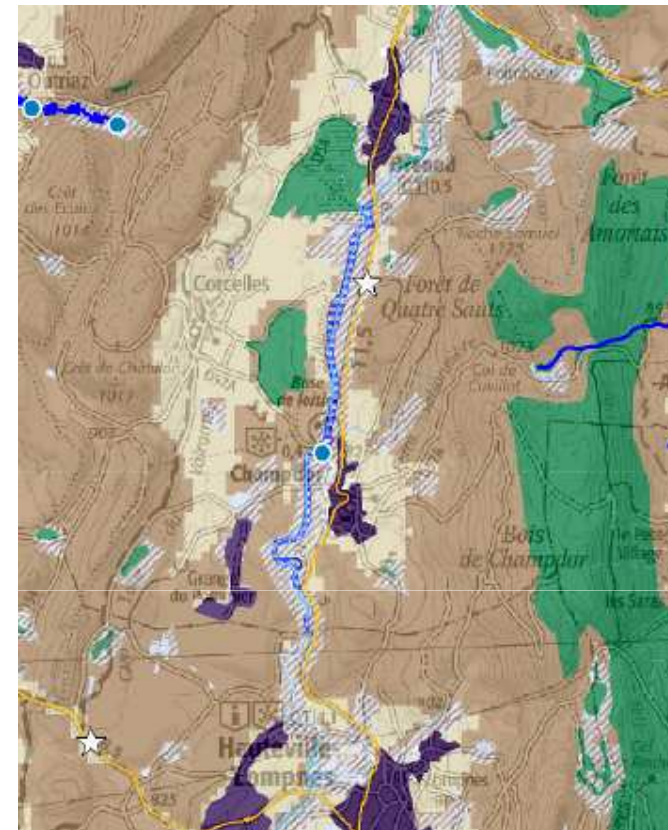
Milieux naturels et biodiversité

Les différentes échelles de la TVB :

- A l'échelle **nationale** avec les orientations nationales qui définissent les enjeux nationaux et transfrontaliers,
- A l'échelle **régionale** : les Schémas Régionaux de Cohérence Écologiques (**SRCE**) définissent la TVB pour chaque région, ses enjeux, sa représentation cartographique et les mesures mobilisables pour la mise en œuvre .
- A l'échelle **locale**, communale et intercommunale avec les documents de planification (en particulier SCoT, PLU, PLUI) qui prennent en compte les SRCE

L'élaboration de la TVB à l'échelle du PLU a pour but d'affiner le travail réalisé à l'échelle régionale afin de la prendre en compte dans les diverses pièces du PLU

Milieux naturels et biodiversité



Extrait de l'atlas cartographique du SRCE Rhône-Alpes

- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques (à préserver et à remettre en bon état).
- Perméabilité forte liée aux prairies, boisements, milieux ouverts et semi-ouverts.
- Des réservoirs de biodiversité (Tourbières des loups, Pelouses sèches de Tré-Maupertuis)

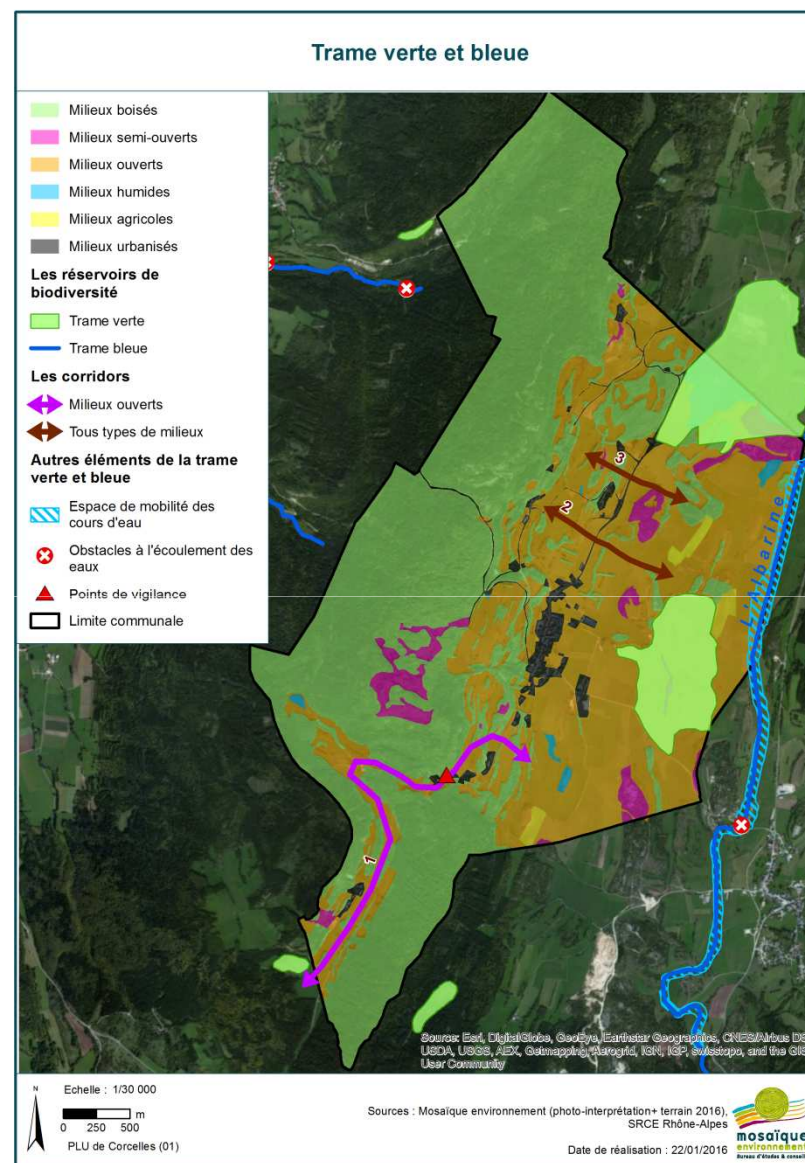
Les réservoirs de biodiversité :

- Les ZNIEFF de type I et les zones humides ;
- L'APPB de l'étang aux loups (plus ou moins inclus la ZNIEFF de type I Tourbière des Loups) ;
- L'Albarine et les zones humides périphériques ;

Les sous-trames :

- humide
- boisée
- de milieux semi-ouverts : landes, friches, fourrés
- de milieux ouverts : prairies, pelouses sèches
- cultures

Des sous trames globalement très perméables aux déplacements des espèces.



Le continuum boisé:

- **40 %** du territoire communal dominés par les résineux : le Sapin pectiné, le hêtre des forêts.
- Une **flore du sous-bois caractéristique de l'étage montagnard** : le Sorbier des oiseleurs, l'Orge d'Europe, l'Aspérule odorante ou encore l'Oxalis petit-oseille. Plus bas on retrouve des boisements de charme plus collinéens.
- Des **haies champêtres arbustives** ou arborées qui forment un paysage de bocage dense (coteaux, secteur ouest) à moins dense (dans la "vallée" de l'Albarine) : Charme, Hêtre, Chêne sessile, le Cornouiller sanguin ou le Coudrier.
- Une **ripisylve** plus ou moins discontinue et majoritairement arbustive borde l'Albarine. Elle est composée de divers saules (Saule, Frêne).
- Une **sous-trame très perméable** qui favorise le déplacement de nombreuses espèces.



Sapinière de l'étage montagnard avec régénération de hêtre



Arbre taillé en têtard



L'Albarine et sa ripisylve

Milieux naturels et biodiversité

La sous-trame prairiale :

- **35%** de la superficie totale.
- Présence de **prairies pâturées ou fauchées**.
- La flore caractéristique de ces milieux varie selon le mode de gestion ou encore son intensité (pratiques intensives ou extensives).
 - Le Trèfle des près, le Dactyle aggloméré, le Plantain lancéolé, l'Achillée millefeuille, la Knautie des champs.
- **Des milieux très perméables au déplacement d'un grand nombre d'espèces.**



Prairies à Corcelles



Prairies à Champdor

Milieux naturels et biodiversité

Le continuum de milieux semis- ouverts:

- **3.5 %** de la superficie totale : **pelouses sèches** et de fourrés / jeunes boisements.
 - Le Genévrier commun, le Cornouiller sanguin, le Rosier des chiens, la Viorne lantane.
- **Une sous-trame très favorable aux déplacements des espèces.**
- **Faute de gestion** (débroussaillage et reprise d'une activité pastorale) un certain nombre de ces fourrés et de ces pelouses sèches **évolueront vers la forêt.**



Pelouse sèche au premier plan et fruiticée au second plan-
commune de Champdor



Genévrier commun – commune de Corcelles

Milieux naturels et biodiversité

La sous-trame des pelouses sèches :

- **3,67 %** environ de la superficie totale
- Le Brome érigé, le Brachypode des rochers, l'Euphorbe petit-cyprès ou diverses espèces d'orchidées.
- Pour les espèces remarquables : l'Orchis musc
- **Ces milieux présentent une biodiversité riche et sont reconnus d'intérêt communautaires par la Directive Européenne 92/43/CEE "Faune/Flore/Habitats".**
- Perméabilité forte pour de nombreuses espèces



Euphorbe petit-cyprès, une espèce caractéristique des pelouses sèche observée à Champdor et également présente à Corcelle



Pelouses sèches



Le brome érigé

Milieus naturels et biodiversité

La sous-trame zones humides (trame bleue) :

- **1,59 %** de la superficie totale
- **Des milieux tourbeux** (bas-marais alcalins) à paratourbeux (Prairies maigres à Molinie bleue), des **prairies humides** plus eutrophes, des **Cariçaies**, des **Roselières et les ripisylves**.
- Les zones humides sont des milieux intéressants pour la biodiversité et sont inventoriés et protégés (au sens de la loi sur l'eau)/rôle tampon en cas de crues par exemple.
- **Forte perméabilité.**



l'étang des Loups



petite zone humide non cartographiée dans l'inventaire départemental, caractérisée par des Laïches qui forment des touradons

Milieux naturels et biodiversité

La sous-trame aquatique (trame bleue) :

- L'Albarine (réservoir de biodiversité)
- le ruisseau du lieu-dit Ferrière, et le ru du lieu-dit Côte Jacques.
- **Forte perméabilité pour les espèces aquatiques et amphibiens.**



Mare prairiale



Ruisseau qui chemine dans la plaine

Milieux naturels et biodiversité

La sous-trame cultivée :

- **0.74 %** de la superficie totale
- Perméabilité moyenne (pas de grillages, murets,...) mais :
 - * via l'utilisation de produits chimiques (engrais et pesticides) ;
 - * l'absence de diversité végétale fait diminuer leur potentiel écologique, notamment pour les petites espèces sensibles (amphibiens, reptiles, insectes).



Parcelle de culture à Champdor

Milieus naturels et biodiversité

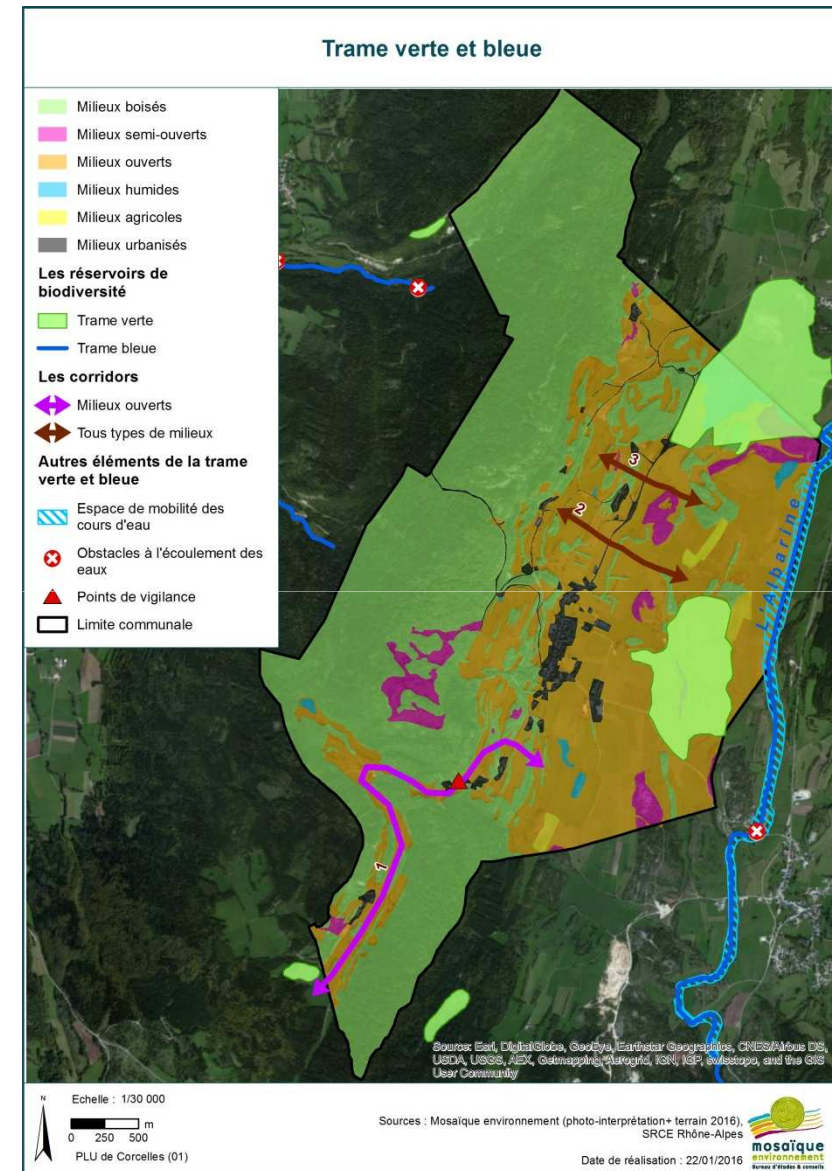
Corridors paysagers :

- vastes espaces homogènes dans lesquels les connexions se font de façon multidirectionnelle et constituent très perméables.

Recommandations/corridors à maintenir :

- **corridor 1** : corridor paysager qui permet aux espèces de parvenir au plateau depuis le secteur de Rougemont via le lieu-dit Cléon et le col du Cruchon. Il deviendra menacé si l'urbanisation lieu-dit Cruchon continue de s'étendre.
- **corridors 2 et 3** : corridors paysagers à préserver de l'urbanisation le long de la D34 déplacements entre les coteaux à l'Ouest et la plaine et l'Est).

Pas d'**obstacles majeurs** aux déplacements des espèces sur la commune de Corcelles.



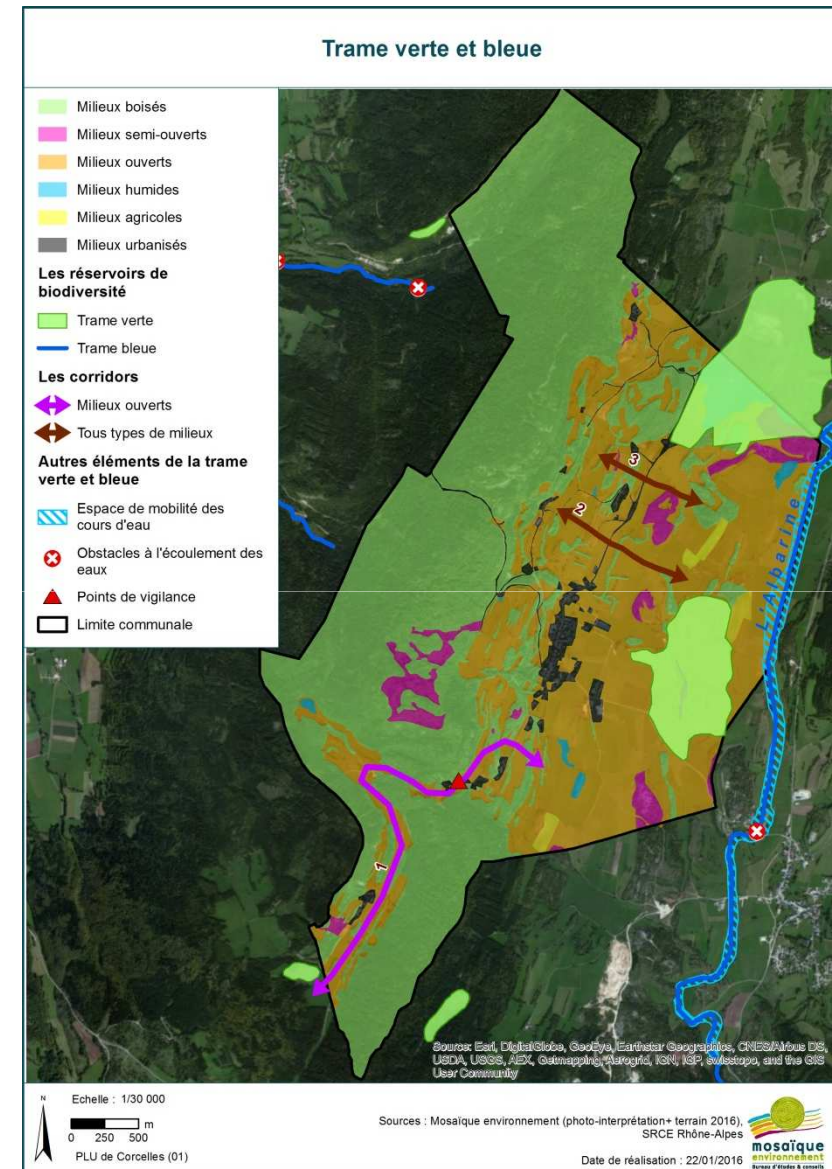
Milieux naturels et biodiversité

➤ Synthèse :

- Des milieux naturels à forts enjeux patrimonial (zones humides, pelouses sèches)
- Un territoire globalement peu fragmenté par l'urbanisation mais une urbanisation linéaire et éparse (hameaux, col du Cruchon)
- De nombreux corridors paysagers

➔ **Enjeu de préservation des grands ensembles naturels patrimoniaux et des fonctionnalités écologiques**

➔ Maitriser l'urbanisation dans les dents creuses (densification du centre-bourg)



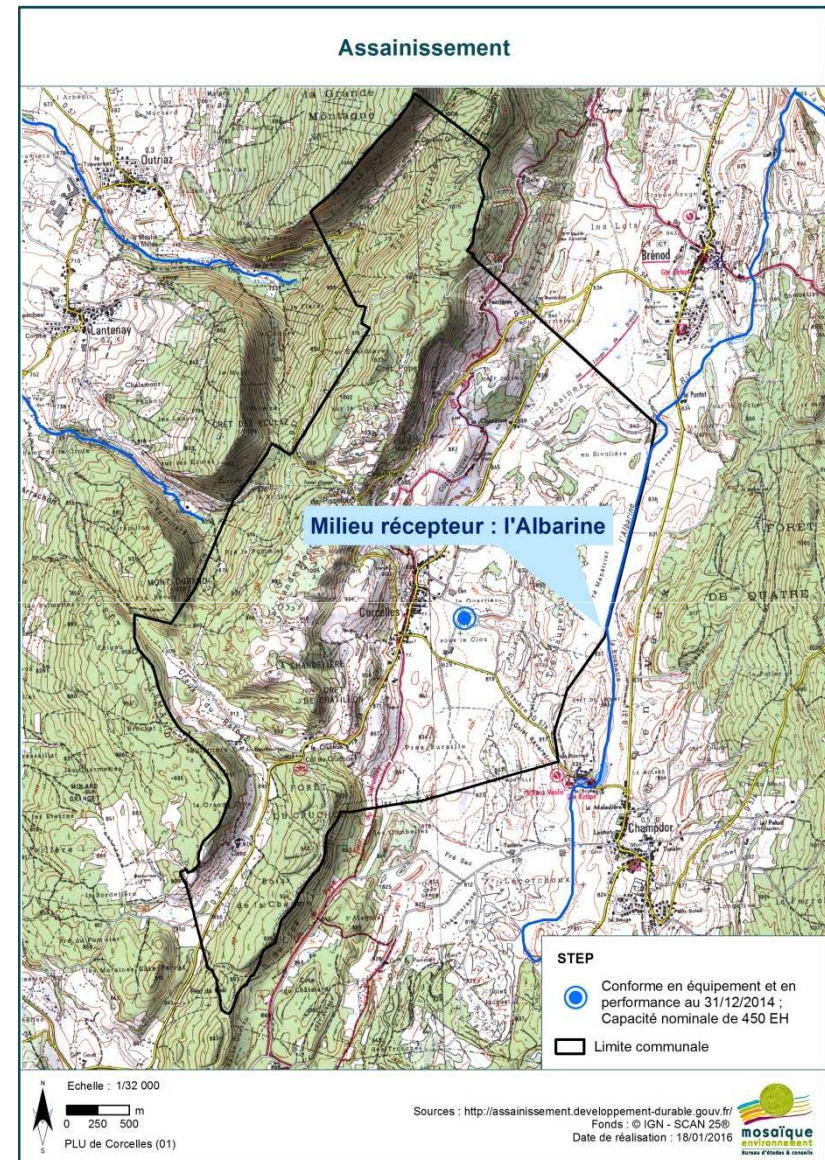
Les réseaux

Assainissement collectif:

- **Compétence communale**
- **STEP communale de 450 EH** conforme en équipement et en performance. La charge maximale actuellement collectée est de **143 EH**.
- Milieu de rejet : **L'Albarine**
- **Réseau séparatif** (sur toute la commune?)
- Réseau collectif dans le bourg et le centre de vacances : réseau dirigé depuis 1976 vers un lit bactérien à faible charge et rejet dans l'Albarine.
- Schéma d'assainissement à l'étude en 2003
- Problématiques particulières ?

Assainissement individuel :

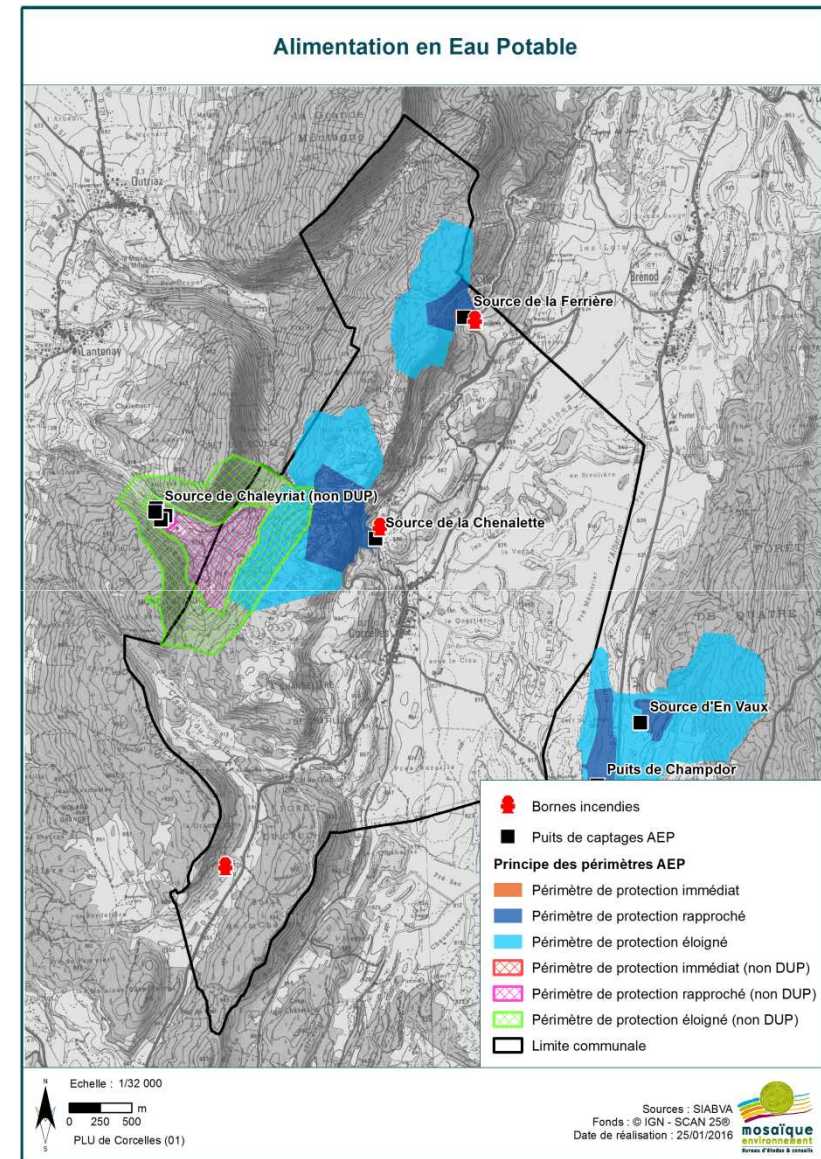
- **Compétence exercée par le SIABVA.**
- Nombre d'installations en SPANC sur la commune ?
- Contrôle des équipements/problématiques particulières ?



Les réseaux

Eau potable :

- Production et transfert assurés par le Syndicat Intercommunal Intercommunal à vocation unique des eaux du Valromey (Ruffieu, Ain).
- 2 puits de captages :
 - **la source de Chenalette** au lieu dit Très-Loche.
 - **la source de la Ferrière** au nord de la commune dans le hameau de la Ferrière
- Des périmètres de protection éloignés et rapprochés.
- Le bourg alimenté par la source de Chenalette (DUP du 14/06/2010).
- Le hameau du Cruchon rattaché au Syndicat du Valromey.
- Pas de risque de pénurie en eau sur ces secteurs.
- Le hameau de Ferrière est régulièrement pollué (bactériologique) et rencontre aussi des problèmes quantitatifs.



Les réseaux

Défense incendie :

- Nombre de poteaux incendie et répartition sur la commune.
- Un diagnostic de conformité SDIS? Année?

Eaux pluviales :

- **Compétence communale**
- Réseau d'eaux pluviales dans le centre-bourg. Ailleurs, eaux drainées par les fossés.
- La pente peut contraindre la gestion des risques de ruissellement des eaux pluviales.
- Nombre de déversoirs d'orages/problématiques particulières ?



Les réseaux

Synthèse :

- Une **STEP suffisamment dimensionnée**, conforme en équipement et performance.
 - Des **problématiques** d'ordre quantitatives et qualitatives (ressource en eau potable) au **hameau de la Ferrière**.
 - Une **gestion séparative** des eaux usées et pluviales.
 - Des **périmètres de protection de captage** pour assurer la préservation de l'eau potable.
 - Des **risques de ruissellement** des eaux pluviales à prendre en compte dans l'aménagement (fortes précipitations et fortes pentes).
- **Enjeu : Assurer la préservation de la ressource en eau et anticiper les besoins en équipements avec le développement futur de la commune**



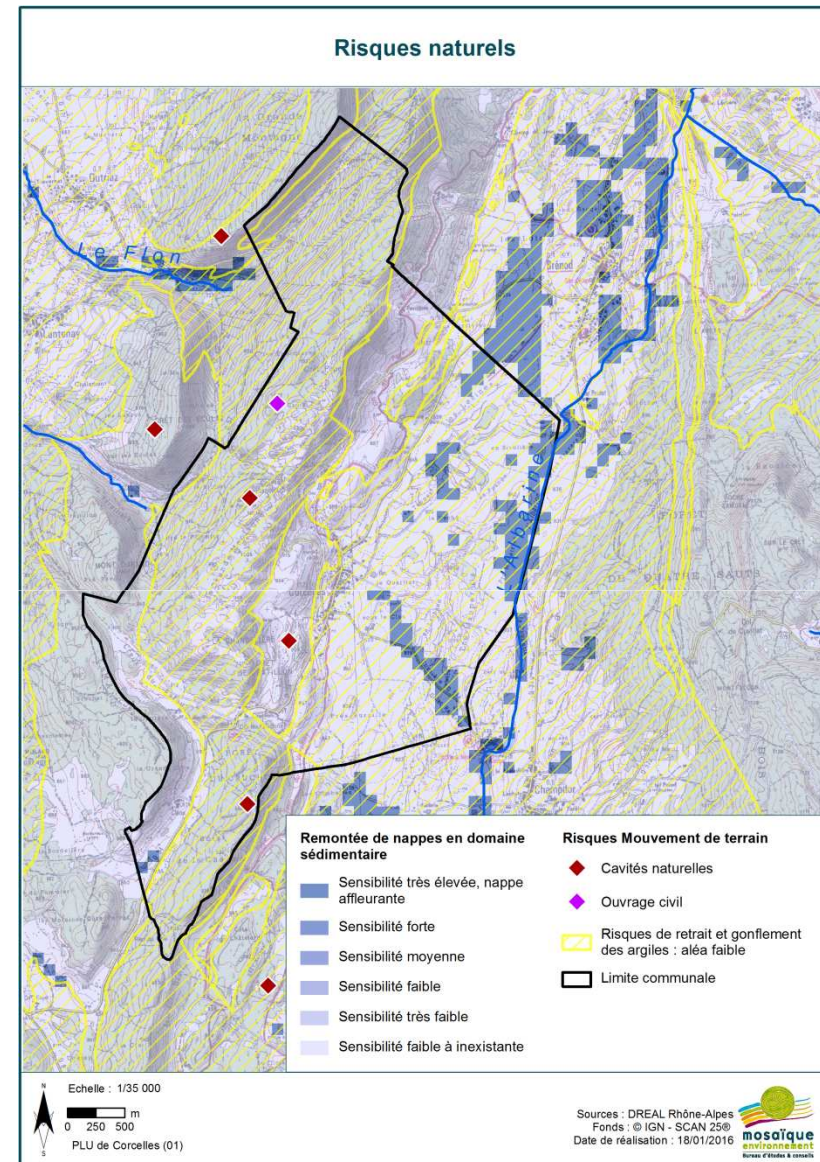
Les risques naturels

➤ Le risque d'inondation :

- Pas de PPRN (Plan de prévention des risques naturels).
- Un risque d'inondation par **remontée de nappes** au niveau de l'Albarine (source : BRGM).
- Une **modélisation hydraulique** est en cours sur la rivière de l'Albarine.
- 1 arrêté de catastrophe naturelle en 1990.

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	13/02/1990	18/02/1990	16/03/1990	23/03/1990



Les risques naturels

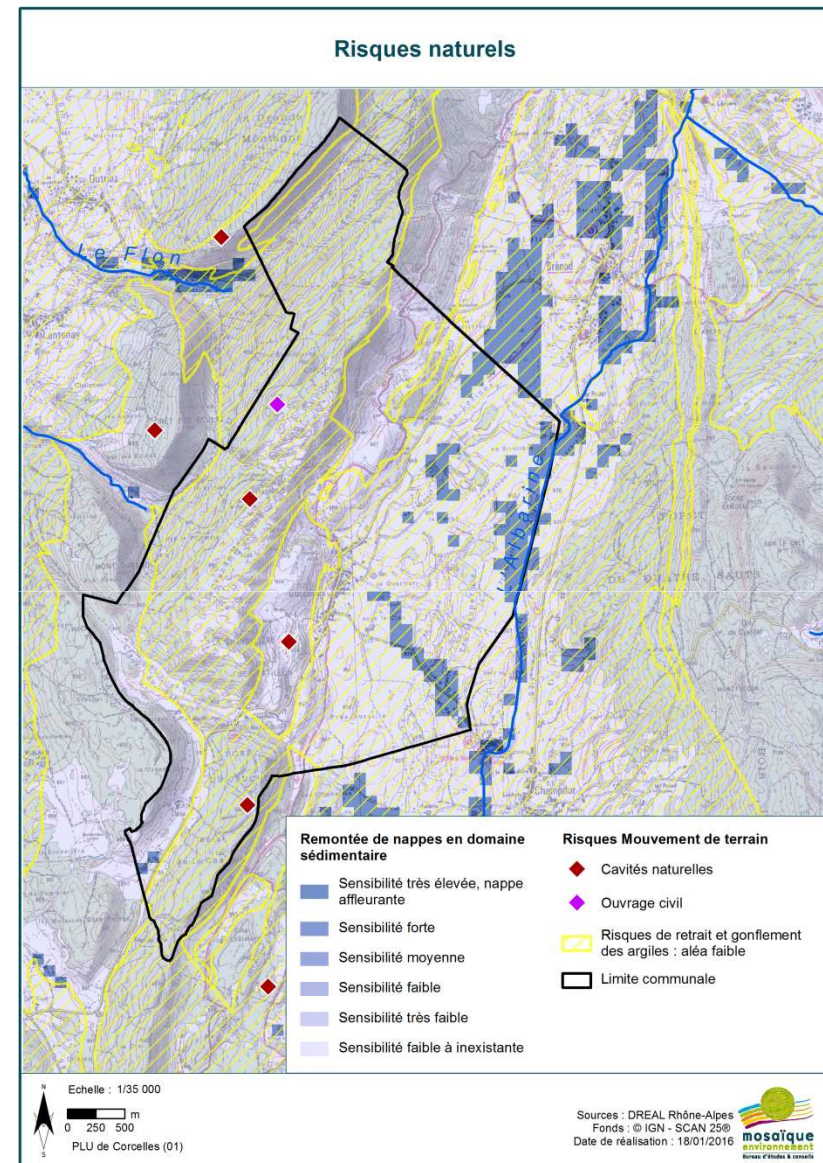
➤ **Risque de séisme** : L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque de sismicité modéré (**zone 3**).

➤ **Aléa retrait gonflement des argiles** : L'ensemble du territoire communal est concerné par un **risque faible** de retrait gonflement des argiles.

➤ **Risques liés aux cavités souterraines (mouvements de terrain)**

Localisation dans les zones boisées à l'Ouest, au sud de la commune.

- Faille du Pisseloup;
- Trou du Chien;
- Grotte des Eperdières;
- Grotte aux Ours et Renards;
- Tunnel de la Chenalette;
- Puits perdu du Pisseloup ou de Plan Bornet;
- Captage de la Chavanne.

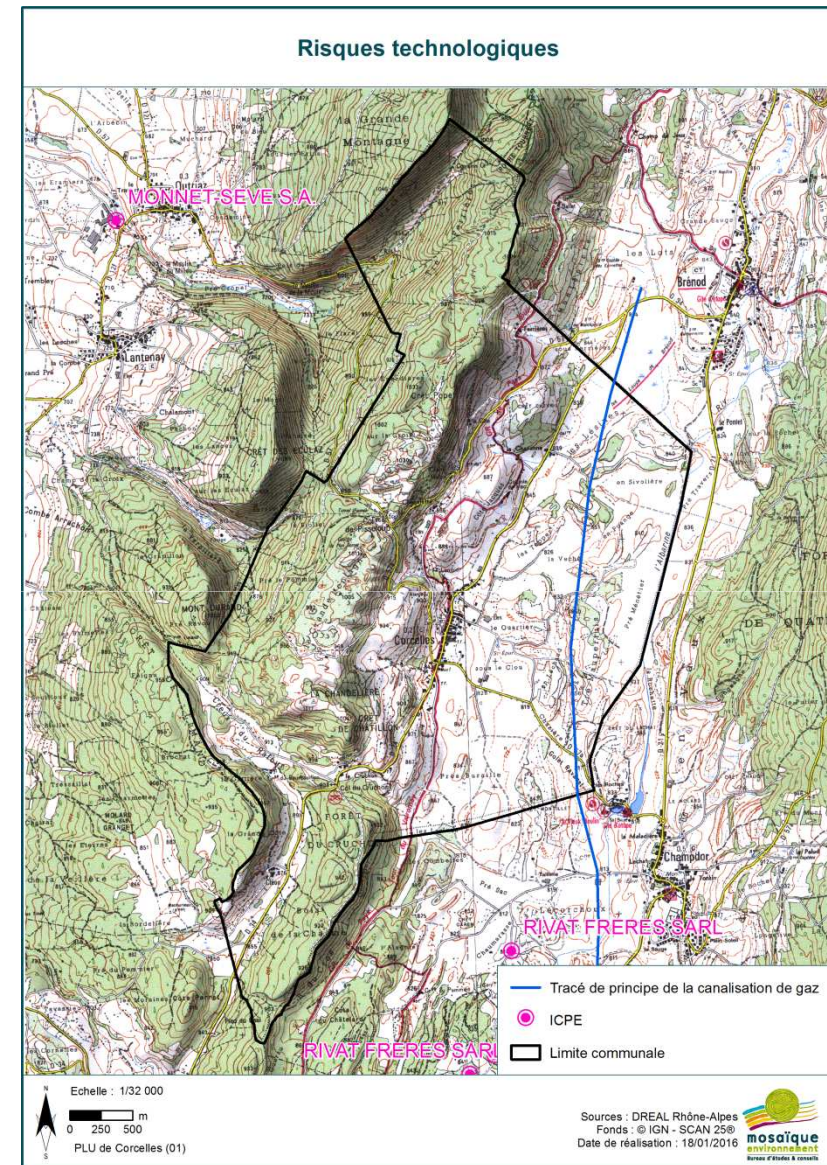


Les risques technologiques

➤ **Canalisations et/ou transport de matières dangereuses :**

- **canalisation : Oyonnax-Hauteville** - tronçon PORT – HAUTEVILLE- 100mm- PMS 67,7 bar (transport thermique, gazoduc).

➤ Aucune ICPE.



Les risques naturels et technologiques

Synthèse

- Des études actuellement en cours qui permettront d'affiner le niveau d'aléas inondations sur la commune.
- Présence de **risques diffus** sur le territoire : aléa retrait gonflement des argiles, risque sismique, canalisation de transport de gaz, cavités souterraines liés au contexte géologique et topographique.

→ Enjeu de prise en compte des différents types de risques dans le projet de PLU. La prise en compte de la gestion des eaux pluviales est un élément important.

Les nuisances

Nuisance sonores :

➤ Aucun axe de transport n'a été classé au titre de la loi Bruit.

Qualité de l'air :

➤ Pas de Plan de protection de l'atmosphère (PPA).

➤ Une qualité de l'air plutôt bonne sur la commune entre 2012 et 2013

Sites et sols pollués :

➤ Pas de sites et sols pollués.

Lignes électriques :

➤ Pas de lignes électriques haute tension.

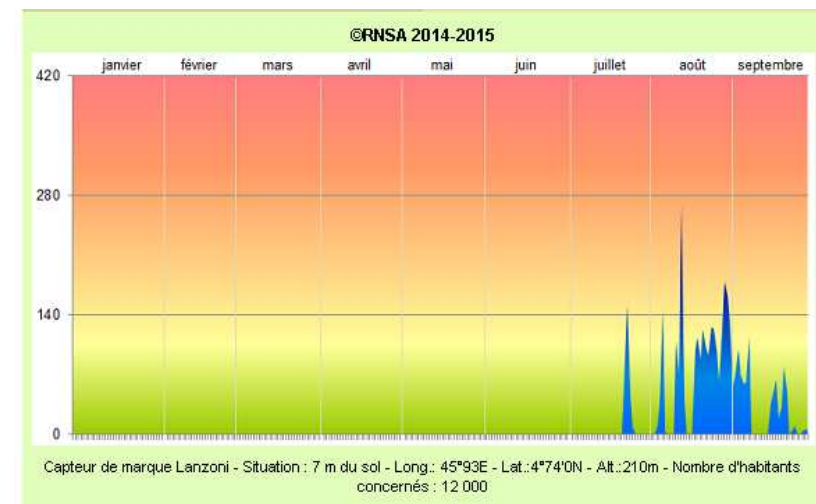
Allergènes :

➤ Une saison pollinique de juillet à septembre.
➤ Plusieurs milieux rudéraux (friches) favorables à l'ambrosie.

Statistiques annuelles 2014 - Corcelles

Valeurs réglementaires annuelles					
Polluant	Paramètre	Valeur minimum sur la commune	Valeur moyenne sur la commune	Valeur maximum sur la commune	Valeur réglementaire à respecter
Dioxyde d'azote (NO ₂)	Moyenne annuelle	3	3	4	Valeur limite annuelle : 40 microgrammes par m ³
Ozone (O ₃)	Nb J>120 µg/m ³ /8h (sur 3 ans)	7	8	9	Valeur cible santé - 3 ans : 25 jours
	AO _{T40} (sur 5 ans)	10960	11348	11660	Valeur cible végétation - 5 ans : 18000 microgrammes par m ³ .heure
Particules fines (PM ₁₀)	Moyenne annuelle	11	12	12	Valeur limite annuelle : 40 microgrammes par m ³
	Nb J>50 µg/m ³	0	0	0	Valeur limite journalière : 35 jours
Particules fines (PM _{2,5})	Moyenne annuelle	9	10	10	Valeur limite annuelle : 26 microgrammes par m ³

Qualité de l'air sur Corcelles - Source : ATMO Rhône-Alpes



Nuisances

Synthèse :

➤ Un territoire rural peu exposé aux différentes nuisances (sonores, sites et sols pollués, qualité de l'air)

➔ Enjeu : Un cadre de vie de qualité à préserver



Les émissions de GES et énergies renouvelables

Contexte supra communal :

- Lois Grenelle les 3*20
- Un PCET : le Conseil Général de l'Ain

Dans le PLU c'est le principe directeur :
« **sobriété, efficacité et renouvelables** »

- promouvoir une **densification du tissu urbain**, en favorisant les opérations de renouvellement urbain ;
- **maîtriser l'étalement urbain**
- promouvoir la pratique des **modes doux et alternatifs** à la route
- prendre en compte **l'efficacité énergétique** dans les nouveaux bâtiments et promouvoir les **énergies renouvelables**.



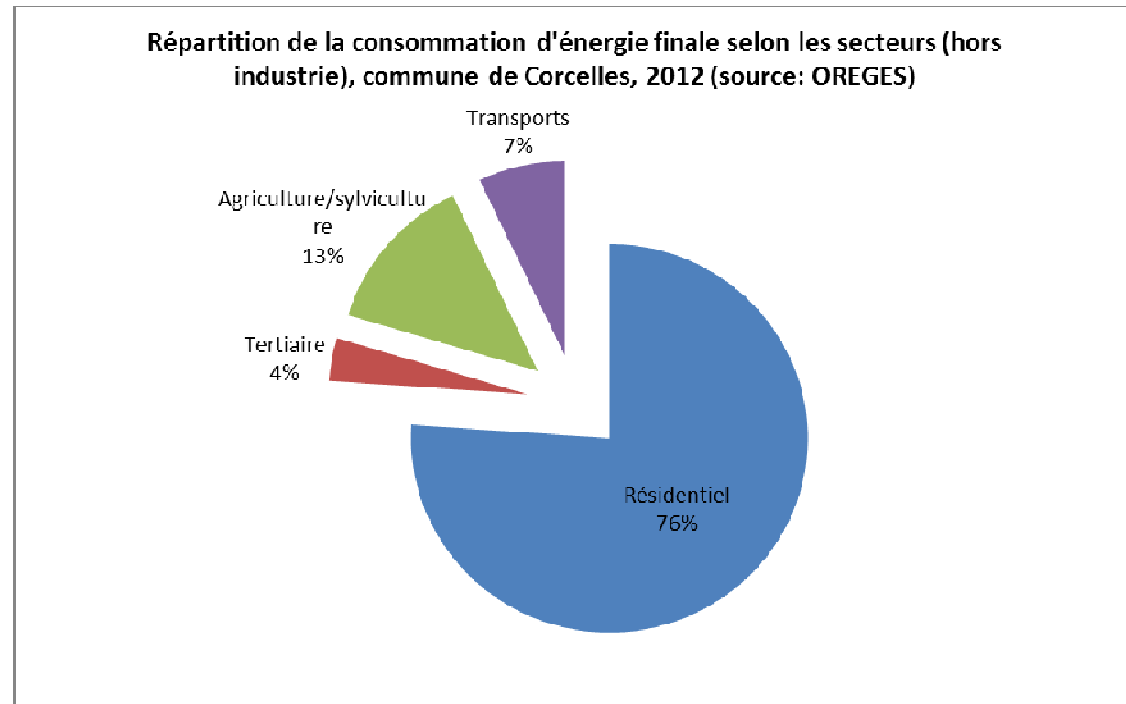
Les émissions de GES et énergies renouvelables

Les consommations énergétiques sur Corcelles :

- des consommations énergétiques essentiellement **dominées par le résidentiel**
- les autres consommations énergétiques sont mineures

Les consommations énergétiques du secteur résidentiel sont couvertes par :

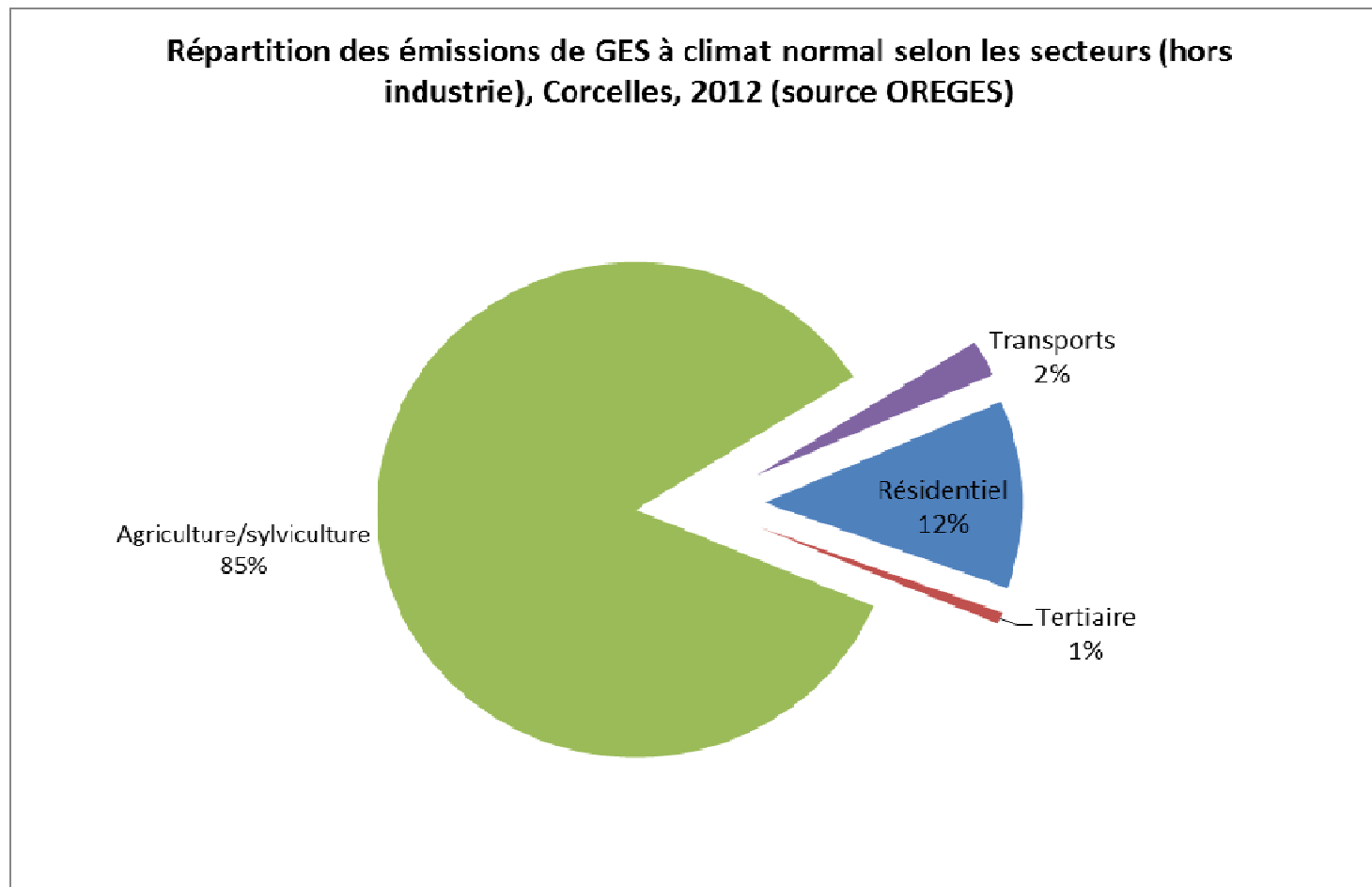
- les **énergies renouvelables thermiques** (bois, solaire thermique) à hauteur de 42 % ;
- les **produits pétroliers** (31 %) ;
- **l'électricité** (27 %).



Les émissions de GES et énergies renouvelables

Les émissions de GES sur Corcelles :

- Poste le plus émetteur : l'agriculture/sylviculture

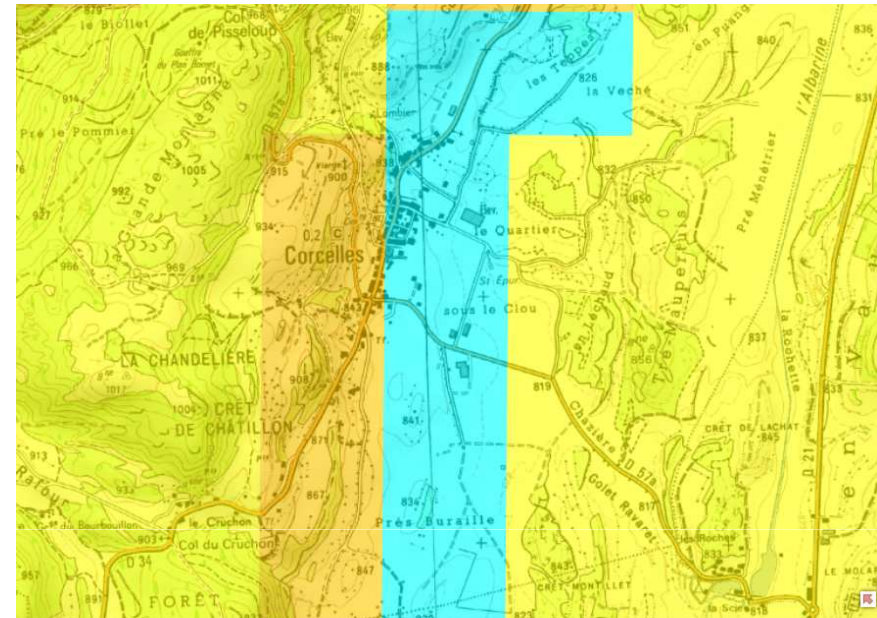


Les émissions de GES et énergies renouvelables

Les énergies renouvelables :

- Solaire thermique (23 m²) et solaire photovoltaïque (3 installations)
- Géothermie : potentiel contrasté
- Énergie éolienne : zone favorable pour le « petit éolien ».
- Bois énergie : bois de chauffage?

Un projet de Maison départementale de la filière Forêt-Bois sur Cormaranche est en cours, il viendra compléter le Pôle formation bois (MFR et Ecole Technique du Bois). C'est aussi le premier maillon d'une zone d'activités "bois".



Zonage favorabilité sondes géothermiques verticale (RHA)

- Zone à priori défavorable
- Zone à priori favorable
- Zone incertaine
- Zone non concernée

Synthèse :

- Un territoire qui présente un potentiel pour l'**énergie solaire**
 - Un **secteur résidentiel** fortement énergivore
 - **L'agriculture**, 1^{er} poste générateur d'émissions de gaz à effet de serre.
 - Des ressources en énergie renouvelables non négligeables (solaire, bois et géothermie de manière plus localisée) et déjà mobilisée
- **Enjeu de valorisation des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**



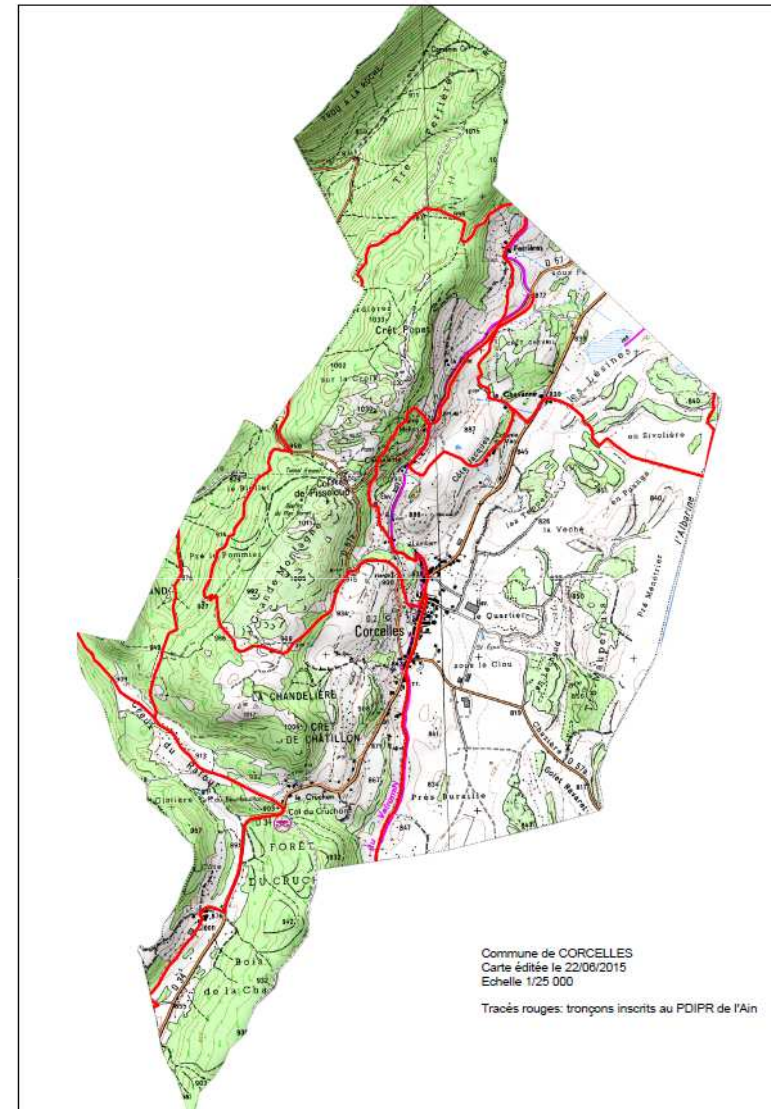
Les modes doux

Plusieurs itinéraires de randonnées :

- l'itinéraire Grande Randonnée (GR) du Valromey.
- PDIPR du département de l'Ain.
- l'itinéraire des “**boucles de l'Ain à vélo**” (signalétique dans le centre-bourg).
- plusieurs bornes indiquent le suivi du GR du Valromey.

Modes doux :

- un passage piétons dans le centre-bourg.
- pas d'aménagement (piste cyclable matérialisée) pour les vélos.



Les modes doux

Synthèse :

- Les fortes pentes n'encouragent pas le développement des modes doux (vélos)
 - Un cadre paysager qui permet la découverte de la commune à travers plusieurs itinéraires de randonnées et plusieurs modes doux.
 - Des **besoins particuliers** ? Aire de covoiturage, piste cyclable?
 - Des problématiques particulières concernant les déplacements forestiers/agricoles ?
- ➔ **Enjeu de préservation et de valorisation des sentiers de randonnées (PDIPR).**



Les déchets

- **Compétence** : Communauté de communes du plateau d'Hauteville.
- Élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, la gestion du tri sélectif et de la déchetterie.
- La collecte des ordures ménagères est assurée par la société **Trilogie**
 - tris sélectif le mardi ;
 - collecte des ordures ménagères le mercredi.
- Une déchetterie intercommunale sur la commune d'Hauteville-Lompnes
- La commune compte **1 point d'apport volontaire** localisé à côté de la STEP.
- En attente de données (tonnages, évolutions)
- Des besoins en point d'apports volontaires ?



Les premiers enjeux environnementaux

Thématiques environnementales	Enjeux	Niveau de priorité
Gestion équilibrée des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre l'artificialisation des sols : imperméabilisation des sols - une gestion cohérente entre les milieux naturels, agricoles et urbains - une urbanisation en priorité dans la tache urbaine existante (dents creuses,...) 	MOYEN
Préservation milieux naturels et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - la préservation des milieux naturels remarquables (ZNIEFF, zones humides, pelouses sèches). - le maintien des grands ensembles naturels et fonctionnels (corridors paysagers liés aux milieux aquatiques, boisés, prairiaux) - la prise en compte du SRCE Rhône-Alpes. 	FORTE
Préservation et restauration des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - la préservation et la non dégradation de la qualité de l'Albarine ainsi que des masses d'eau souterraines. - le respect des objectifs du SDAGE, du SAGE, du contrat de rivière de l'Albarine. 	FORTE
Ressources en eau et usages	<ul style="list-style-type: none"> - la préservation de la ressource en eau potable (report des périmètres de protection de captage) - des choix d'urbanisme à rendre cohérent avec le fonctionnement et les capacités du systèmes d'assainissement. 	FORTE

Les premiers enjeux environnementaux

Thématiques environnementales	Enjeux	Niveau de priorité
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte des risques de ruissellement (gestion alternative des eaux pluviales). - la prise en compte des risques TMD (report des itinéraires et des zones tampons). 	MOYEN
Nuisances et pollutions	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie à préserver 	MOYEN
Climat et énergie	<ul style="list-style-type: none"> - l'encouragement aux énergies renouvelables : bois, solaire. - la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre - le développement de l'efficacité énergétique des habitations à venir et la réhabilitation des habitations anciennes 	FAIBLE
Modes doux/ accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> - la valorisation et la préservation des réseaux de randonnées sur la commune - l'identification des éventuels besoins de déplacements agricoles/forestiers 	FAIBLE
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - les emplacements nécessaires aux futurs équipements 	FAIBLE